

Budget accru pour la pulvérisation hivernale

Автор(и): Растителна защита
Дата: 09.12.2019 Брой: 12/2019



Le budget du régime "Aide à la compensation des coûts des agriculteurs liés à la mise en œuvre des mesures du Programme national de lutte contre les ravageurs dans les cultures permanentes pendant la période hivernale", mis en œuvre en 2019, a été augmenté de 5 500 000 BGN à 5 571 021 BGN. Le paiement a été effectué dans un délai de 10 jours ouvrables, avant la date limite fixée du 10 décembre.

Le Fonds d'État „Agriculture“ a transféré plus de 1,45 million de BGN (1 456 276 BGN) au titre du régime "Aide à la compensation des coûts des agriculteurs liés à la mise en œuvre des mesures du Programme national de lutte contre les ravageurs dans les cultures permanentes pendant la période hivernale", mis en œuvre en 2019. Les subventions ont été perçues par 2 705 producteurs cultivant des cultures permanentes. Le paiement a été effectué dans un délai de 10 jours ouvrables, avant la date limite fixée du 10 décembre.

L'aide est accordée en deux étapes. La première a lieu au printemps. Elle couvre la période de la fin des gelées jusqu'au gonflement des bourgeons fruitiers. Dans le cadre de cette étape, les agriculteurs reçoivent jusqu'à 270 BGN par hectare, TVA incluse, pour les produits phytosanitaires contre les ravageurs achetés avec des documents comptables justificatifs. Les fonds prévus pour la deuxième étape sont destinés à couvrir une partie des coûts des arboriculteurs et maraîchers engagés pour les produits phytosanitaires utilisés en automne, pendant la période de chute massive des feuilles et de leur décomposition. Dans ce cas, le soutien financier s'élève à 100 BGN maximum par hectare, TVA incluse.

Par décision du Conseil d'administration du Fonds d'État Agriculture, le budget du régime a été augmenté de 5 500 000 BGN à 5 571 021 BGN. Pour les traitements de printemps, les agriculteurs ont absorbé plus de 4,112 millions de BGN.

Source : Fonds d'État „Agriculture“ - AP